



Partenariat CDBVO-entreprises :

"Avançons ensemble"



Table des matières

1. Le CDBVO.....	3
1.1: une association, un réseaux.....	3
1.2. Des valeurs partagées, par tous et pour tous	3
2. Développer la pratique du badminton sur le territoire	4
2.1. Un partenariat au service du développement du badminton valdoisien	4
2.2. Un bénéfice au profit des partenaires.....	5



1. Le CDBVO

1.1. Une association, un réseaux..

L'association déclarée dite « Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise » (ci-après CDBVO), fondée en 1986, a pour objet de diriger, d'encourager, d'organiser, d'administrer et de développer la pratique du Badminton et des disciplines associées dans le département du Val d'Oise.

Le comité constitue un organisme territorial déconcentré de la Fédération Française de Badminton, ayant compétence sur le territoire administratif du département du Val d'Oise. À ce titre, il respecte les statuts de la Fédération ainsi que les règlements édictés par celle-ci.

Le comité a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Il s'interdit toute discrimination. Il veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il s'efforce de respecter un développement durable, notamment dans les dimensions éco responsable et sociale.

Le CDBVO, en interaction avec les clubs du département, les communes et les services de l'Etat, organise la pratique du badminton et travaille à son expansion ainsi qu'au développement et à la structuration de son réseau. Ce réseau permet de véhiculer les valeurs dominantes de l'association à travers l'organisation de la pratique par le biais de : l'établissement de règlements, la mise en œuvre d'une politique de soutien des clubs émergents ou la mise en place d'évènements publics.

Afin de mettre en lumière le badminton valdoisien, tous les deux ans, sont organisées des rencontres entre les dirigeants des clubs et les partenaires institutionnels (FFBaD, LIFB, CDOS, CROSIF, élus des communes et du département). Ces rencontres ont pour but de mettre en réseau l'ensemble des acteurs du badminton sur le territoire, de partager autour des projets de chacun et de créer une dynamique autour de notre sport.

1.2. Des valeurs partagées, par tous et pour tous

Le CDBVO, de part sa mission de délégation de service public est le relai des politiques publiques en matière de sports. Il doit encourager et administrer la pratique du badminton sur son territoire, pour le plus grand nombre. Il cherche à faciliter l'accès aux associations locales pour chaque citoyen en faisant la promotion du badminton à travers le département.

La recherche de nouveaux secteurs d'activités et de nouveaux publics est une mission importante du comité départemental. Des projets sont mise en œuvre dans le but d'encourager les clubs à se tourner vers les publics les moins représentés au sein de leur association (femmes, personnes en situation de handicap, jeunes des quartiers prioritaires...). Pour accompagner les clubs dans cette démarche, le CDBVO met à disposition des clubs, un salarié, agent de développement.



Les clubs, au travers de leur organisation interne, proposent des formules adaptées à la demande du plus grand nombre. Des créneaux sont aménagés pour recevoir des séances encadrées à destination de différents publics, mais aussi des temps de "jeu libre" pour une pratique de loisirs.

Cette organisation permet à chaque adhérent d'avoir accès à une plage hebdomadaire d'une heure trente minimum pour la pratique de son activité et contribue à diminuer la sédentarisation.

Cette activité régulière est reconnue essentielle par le ministère de la santé pour un maintien en bonne santé physique et morale.

1. Développer la pratique du badminton sur le territoire

Pour permettre au badminton de coexister avec les autres sports d'intérieurs, il se doit de continuer à évoluer. L'augmentation du nombre de licenciés est donc un enjeu majeur pour faire sa place dans les gymnases. Afin de répondre à cette nécessité, le comité départemental met à disposition des clubs des moyens de structuration (humains, projets, formations, événements) et participe à des événements qui permettent aux clubs d'être visible à travers le département (assises du badminton, Vital Sport, Handi-découverte).

Dans le cadre de la mission d'augmentation du nombre de pratiquants et de licenciés, des rencontres avec les clubs non affiliés sont programmés afin de les inciter à rejoindre notre réseau. Dans le même but, nous sollicitons les élus des communes disposant d'infrastructures permettant la pratique du badminton et dont la ville ne possède pas de club afin d'entrevoir les possibilités d'implantation.

Cette mise à disposition de moyens et l'ensemble des actions menées dans le but de s'étendre, constituent le cœur du développement de la pratique sur le territoire. Sans l'intervention d'un salarié à temps plein, cette mission de développement et d'expansion ne pourrait exister. Il apparait donc nécessaire de trouver les moyens financiers pour assumer cette mission.

2.1. Un partenariat au service du développement du badminton valdoisien

Le monde associatif fonctionne principalement grâce aux subventions allouées par l'Etat et les collectivités. Le développement et la structuration de ces associations est inhérent à l'attribution des ces subventions et conditionne l'évolution de la pratique.

De plus en plus d'entreprise souhaitent s'investir dans le développement de la pratique sportive et participer à l'expansion de ces associations. L'association sport-entreprise semble avoir de nombreux avantages et le monde associatif ne peut que se réjouir de voir un nouveau partenaire investir son milieu.

Sans le soutien financier de l'entreprise, le badminton valdoisien est limité dans son évolution. Le CDBVO en tant que représentant de ce sport sur le territoire se tourne donc vers les entrepreneurs et les sollicite pour l'aider à porter ses projets.



2.2. Un bénéfice au profit des partenaires

Le CDBVO et les entreprises du Val d'Oise interviennent sur un territoire commun. Ces deux acteurs peuvent donc trouver de nombreux intérêts à collaborer.

Pour l'entreprise, s'associer à l'image véhiculée par le CDBVO sur le plan social (mixité, égalité d'accès à la pratique pour tous, vivre ensemble...) contribue à améliorer l'image de l'entreprise auprès de ses collaborateurs et de ses clients.

L'entreprise partenaire bénéficiera de l'action du CDBVO sur l'ensemble du territoire pour diffuser sa marque et augmenter sa visibilité à l'échelle départemental et régionale (déplacement des joueurs sur les compétitions, actions des salariés sur le territoire francilien).

En tant qu'association d'intérêt général, le CDBVO peut délivrer des reçu fiscaux.

Dans le cadre du partenariat le CDBVO s'engage à faire la promotion de l'entreprise auprès des licenciés en diffusant des supports de communication fourni par l'entreprise. Cette promotion touchera l'ensemble des personnes présentes sur les différents événements organisés sur le territoire valdoisien (entre 3000 et 4500 personnes).

Pour permettre aux partenaires qui le souhaitent de venir faire leur promotion lors des événements organisés par le CDBVO, un espace pourra être mis à disposition pour permettre un contact direct entre un salarié de l'entreprise et les participants de l'événement (espace publicitaire et promotionnel)

Le CDBVO peut également organiser des animations et des événements pour les salariés de l'entreprise sur le temps du repas ou dans le cadre d'actions de cohésion (team building).

Pour le CDBVO, bénéficiaire du soutien financier de l'entreprise partenaire, de son réseau salarié et de la promotion du comité constitue une contrepartie nécessaire au bon fonctionnement du partenariat.



Dossier de partenariat CDBVO-entreprises

"Avançons ensemble"

Jérémy Laout